

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 26

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**BILAN DE LA CONCERTATION ET
ARRÊT DE LA CARTOGRAPHIE DES
ZAENR**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET JM. DELANNOY B. MERESSE JC. REZIGA C. RIFF A. DEVEMY MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX V. PORQUET H. DUMOULIN S. SPOTO A. AIT BAHA C. MERCIER H. LEDOUX

Etaient excusés : G. MONTAY B. LE MAIGNENT L. BLONDEAU L. PHILIPPE I. PLOUVIER S. GLINEUR C. GRAND A. MALABOEUF S. PIROTTE F. COQUELET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/10/2024

Procurations respectives à : C. MERCIER D. RAMEZ B. MERESSE C. COLLET P. BAUDRIN H. LEDOUX JC. REZIGA JM. DELANNOY G. COLLET

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11/10/2024

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 juin 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 1^{er} juillet au 31 août 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,
 - une consultation par voie électronique a été organisée du 1^{er} juillet au 31 août 2024 via le site internet de la commune.

Le Maire présente le bilan de cette concertation :

- 1 seule personne a consulté les documents sans émettre de contribution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le bilan de la concertation et les suites données à cette concertation,
- d'arrêter les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,

- de préciser que la présente délibération sera transmise, à la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- de préciser que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 21/10/24

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

